



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00693110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 06/10/2022

Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

OBJET : 24. Acquisition d'un lavis à l'aquarelle de Pierre-Adrien Pâris

Délibération n° 2022/006931

Acquisition d'un lavis à l'aquarelle de Pierre-Adrien Pâris

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	14/09/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser l'acquisition d'un lavis à l'aquarelle de Pierre-Adrien Pâris destiné au fond patrimonial de la bibliothèque d'étude et de conservation.

Afin de réaliser cette acquisition, la Ville de Besançon recevra l'aide financière du Ministère de la Culture ainsi que de l'Association Les amis des musées et de la bibliothèque.

I. Contexte historique

La Ville de Besançon projette de faire l'acquisition auprès de la galerie parisienne Benjamin Peronnet, d'un très beau dessin au lavis de Pierre-Adrien Pâris ayant servi à l'édition du Voyage pittoresque de l'Abbé de Saint-Non.

Le Voyage pittoresque ou description des royaumes de Naples et de Sicile, paru à Paris entre 1781 et 1786 est l'un des plus beaux livres illustrés du XVIII^{ème} siècle, toujours recherché par les amateurs et collectionneurs. Il est constitué de cinq grands volumes in-folio et comprend 284 gravures effectuées à partir des dessins des grands artistes de l'époque comme Fragonard, Hubert Robert, Claude-Louis Chatelet, Pierre-Adrien Pâris... C'est un sommet de l'art éditorial du XVIII^{ème} siècle avec l'intervention à la fois d'artistes de renom, de graveurs de culs-de-lampe ou d'ornements typographiques de talent. Un exemplaire de ce livre qui provient du legs de Pierre-Adrien Pâris, est conservé dans les fonds de la bibliothèque municipale.

Ce livre est dû à l'action énergique d'un homme, Jean-Claude Richard, Abbé de Saint-Non. Il entreprend en 1759 un voyage en Italie au cours duquel il se lie d'amitié avec Fragonard et Hubert Robert dont il devient le mécène, les emmenant avec lui à Naples et en Sicile. Les deux peintres étudient les beautés du pays, couvrent les fouilles de Paestum, Herculaneum et Pompéi, et remettent leurs dessins à l'Abbé de Saint-Non pour son projet éditorial.

De retour à Paris, Saint-Non fait graver par les meilleurs artistes de son époque, les nombreuses planches et vignettes rapportées. Il s'attèle lui-même à la tâche avec un grand talent, reproduisant à l'aquatinte les subtilités du lavis selon un procédé de son invention. C'est vers 1774 qu'il passe probablement commande à Pierre-Adrien Pâris, rentré depuis peu de Rome, de soixante-cinq dessins représentant des monuments (plans et élévations), des monnaies et médailles, des ornements décoratifs ou des peintures antiques. Ces dessins ont été gravés pour l'édition par le graveur Duplessis-Bertaux.

L'Abbé de Saint-Non entreprend seul la suite de cette luxueuse publication, destinée à un nombre très restreint de riches amateurs. Ayant englouti sa fortune et celle d'un de ses frères, Saint-Non s'y ruine. Il mène néanmoins son entreprise jusqu'à son terme.

II. Le lavis

Le dessin est en très bon état de conservation. Il relève différentes peintures murales d'Herculaneum récemment extraites des fouilles menées par le royaume et exposées pour certaines au musée royal de Portici. Le dessin n'a probablement pas été effectué d'après nature (le roi de Naples interdisant

aux dessinateurs toute copie) mais d'après les gravures de l'édition royale napolitaine, les Antichità di Ercolano esposte dont Pâris possédait un exemplaire complet dans sa bibliothèque (un des livres les plus chers jamais achetés par Pâris). Cette planche souligne tout l'intérêt de Pâris pour la peinture antique, ses motifs, ses couleurs dont il réinterprète les teintes. Cet intérêt inspirera ses travaux ultérieurs, que cela soit ses décors intérieurs en arabesque dont Pâris fut l'un des brillants promoteurs (que l'on songe au petit boudoir du duc d'Aumont aujourd'hui conservé au MET) ou ses décors de théâtre.

III. Financement de l'acquisition

Le coût de l'acquisition est de 17 000 € TTC, les dépenses seront prélevées sur la ligne 21.321.2162.0089032.45000.

La Ville de Besançon, sur ses crédits annuels d'acquisition patrimoniale, y consacre 3 000 €.

L'Etat, dans le cadre des Aides Patrimoniales d'Intérêt National (APIN) du Ministère de la Culture, accepte d'aider la Ville de Besançon à hauteur de 4 000 €.

L'association des Amis des musées et de la bibliothèque, qu'il convient ici de remercier une nouvelle fois, accorde une participation exceptionnelle de 10 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition du lavis de Pierre-Adrien Pâris et le financement de l'opération comme indiqué ci-dessus ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant :
 - à solliciter la subvention de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication - direction du livre et de la lecture) de 4 000 € ;
 - à accepter la participation financière de l'association des Amis des Musées et des Bibliothèques d'un montant de 10 000 € ;
 - à signer les actes nécessaires à l'acquisition et au financement du lavis de Pierre-Adrien Pâris.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.